

CONVENTION ENTRE  
L'ASSOCIATION *ELLES BOUQUINENT*  
ET LA VILLE DE ROUEN

**ENTRE :**

L'association, représentée par sa Présidente, DUVAL Aimy  
Ci-après désignée « l'Association »,

**ET :**

La Ville de Rouen, représentée par son Maire, M. MAYER-ROSSIGNOL,  
Ci-après dénommée « La Ville »,

**PREAMBULE**

*Elles bouquinent* est une association créée en 2024 et implantée à Rouen. Elle est née de la volonté de sept passionnées de lecture (en grande partie étudiantes), de proposer des événements littéraires sur le territoire, principalement à destination des lecteurs de littérature adolescentes et jeunes adultes. L'association *Elles bouquinent* souhaite proposer des événements grâce auxquels les lecteurs pourront se rassembler et échanger autour de centres d'intérêts communs, partager des moments riches et conviviaux dans le respect et la bienveillance mais aussi découvrir et s'ouvrir à de nouveaux horizons littéraires. Cette association propose la mise en place d'un Festival littéraire adolescents et jeunes adultes (tranche d'âges 15-25 ans) nommé "Un Chapitre à Rouen", dont la première édition est prévue entre le 16 et le 18 mai 2025. L'Association promeut une démarche respectueuse de l'environnement (encouragement aux transports en commun ou partagés, choix de produits de saison et locaux pour la restauration des artistes invités, papier recyclé pour sa communication).

Les bibliothèques de Rouen ont également pour mission la promotion de la lecture, le soutien à la création littéraire. Elles visent l'élargissement et la diversification de ses publics par la création de partenariats locaux. Elles s'intègrent également dans la démarche de promotion de l'égalité Femmes/Hommes (budget sensible au genre) de soutien à la vie étudiante et d'écoconception des événements culturels.

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT**

**ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs des actions partenariales entre l'association *Elles bouquinent* et la Ville via son réseau des bibliothèques, le rôle et l'engagement de chacune des parties ainsi que les modalités de collaboration au cours du partenariat.

## **ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU PARTENARIAT**

Les objectifs de ce partenariat sont la promotion de la lecture, de la littérature adolescente et jeunes adultes ainsi que le soutien à la création littéraire et la valorisation de la vie culturelle rouennaise par l'organisation d'un festival littéraire.

## **ARTICLE 3 : ACTIONS PARTENARIALES**

L'Association propose la mise en place d'un Festival littéraire adolescents et jeunes adultes (15-25 ans) nommé "Un Chapitre à Rouen", dont la première édition est prévue entre le 16 et le 17 mai 2025 et dont plusieurs événements auraient lieu dans les bibliothèques de Rouen. Sont ainsi projetées :

- Une exposition de textes sélectionnés dans le cadre d'un concours d'écriture organisé par l'Association. L'exposition serait accueillie à la bibliothèque Saint-Sever.
- Une table ronde autour de la littérature Young adult (jeunes adultes) engagée avec participation d'une autrice, bibliothèque Saint-Sever
- Deux ateliers d'écriture avec une autrice, bibliothèque Simone-de-Beauvoir,

## **ARTICLE 4 : RÔLES ET ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES**

Les parties s'engagent à mettre tout en œuvre pour atteindre les objectifs qu'elles se sont assignées dans le cadre de la présente convention.

L'Association s'engage à :

- organiser le Festival littéraire, l'invitation, la logistique et le défraiement des auteurs invités
- prendre en charge le défraiement des deux ateliers d'écriture
- participer à l'animation des événements littéraires dans les bibliothèques lors de ce festival
- promouvoir les actions culturelles partenariales par une campagne de communication

La Ville s'engage à :

- accueillir dans les bibliothèques les événements précités dans des espaces adaptés
- proposer des sélections emblématiques de l'actualité éditoriale de la littérature adolescente et jeunes adultes
- participer à l'animation et la médiation des rencontres d'auteur
- prendre en charge le défraiement de l'autrice invitée à la table ronde

## **ARTICLE 5 : ASSURANCES**

La Ville de Rouen et l'Association s'engagent à contracter les assurances nécessaires pour la responsabilité civile de leurs personnels et bénévoles lors de leurs activités.

## **ARTICLE 6 : DUREE**

La présente convention est signée pour une durée d'un an. Elle entrera en vigueur à compter de sa signature par les parties. Elle peut être prolongée, avant son terme, par voie d'avenant.

## **ARTICLE 7 : ÉVALUATION**

Un bilan annuel des différentes actions sur la base de critères d'évaluation qualitatif et quantitatif, est établi entre les partenaires. Après présentation du bilan, les partenaires sont susceptibles d'envisager une révision des actions en vue de l'amélioration de ces actions ou d'arrêt de ces actions.

## **ARTICLE 8 : MODIFICATION**

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant signé par les parties de la présente convention.

## **ARTICLE 9 : RÉSILIATION**

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à ses obligations contractuelles, la convention pourra être résiliée à l'expiration d'un délai de 15 jours à compter d'une mise en demeure de régulariser, envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception, demeurée infructueuse. Cette résiliation ne donne lieu à aucune indemnité au profit du bénéficiaire.

La présente convention peut être résiliée par l'une ou l'autre des parties à tout moment moyennant un préavis de 15 jours, par lettre recommandée avec avis de réception.

Quel que soit le cas de résiliation invoqué, les parties restent tenues d'exécuter les obligations résultant de la présente convention jusqu'à la date de prise d'effet de la résiliation.

## **ARTICLE 10 : REGLEMENT DES LITIGES**

Les parties à la présente convention s'engagent à rechercher une issue amiable à tout litige avant la saisine du Tribunal administratif de Rouen compétent.

Fait à Rouen, en deux exemplaires originaux, le

Pour l'association *Elles bouquinent*

Mme la Présidente, Mme Duval

Pour la Ville

M. le Maire, M. Mayer-Rossignol